597 (2016-2017) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

3 OCTOBRE 2016

PROJET DE BUDGET DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2017 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget
et de la fonction publique

par

M. Henquet

4e session de la 10e législature
* Voir CRIC (2016-2017) — N° 4
CRAC (2016-2017) — N° 4

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du budget et de la fonction publique s'est réunie le lundi 3 octobre 2016 afin d'examiner le projet de budget de la Région pour l'année 2017 ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux* : MM. Crucke, Drèze (Président), Dupont, Henquet (Rapporteur), Mme Kapompole, M. Knaepen, Mmes Lambelin, Leal Lopez, MM. Lefebvre, Onkelinx, Mmes Poulin, Warzée-Caverenne.

Ont assisté à la réunion : Mmes Baltus-Möres, De Bue, Galant, MM. Gillot, Hazée, Jeholet, Puget, Mme Simonet.
M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

I. EXPOSÉ DE M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

M. le Ministre annonce qu'il dressera un portrait général du budget initial 2017 sans entrer dans le détail des recettes, des dépenses et des corrections du système européen de comptabilité (SEC) dans la mesure où les députés ne disposent pas encore des documents définitifs et du rapport de la Cour des comptes. Par ailleurs, il indique qu'il déposera, comme l'année précédente, une note d'orientation générale reprenant les éléments demandés.

Au niveau des paramètres macroéconomiques, les chiffres retenus par le Gouvernement sont ceux arrêtés par le Comité scientifique du Bureau fédéral du Plan dans la version actualisée du budget économique de début septembre, à savoir 1,2% de croissance, 1,6% d'indice des prix à la consommation et 1,4% d'indice santé. Ces nouveaux indices sont clairement défavorables pour l'estimation des recettes de la Région. En effet, les prévisions se sont dégradées entre juin et septembre 2016. Cette pression sur les recettes s'accompagne d'une inflation sur les dépenses corrigées, soit sur la base de l'indice des prix à la consommation, soit sur l'indice santé – notamment pour le Fonds des communes, les budgets des aides de promotion à l'emploi (APE) et l'essentiel des dotations aux unités d'administration publique (UAP). Un index est intervenu au mois de mai 2016 et le Bureau du Plan prévoit une seconde indexation en août 2017. Les allocations devraient être indexées en septembre 2017 et les salaires en octobre 2017. Cette indexation est évidemment intégrée dans l'épure budgétaire. La compression des recettes, l'indexation des salaires et l'inflation des dépenses réglementées représentent un impact de 300 millions d'euros pour le budget initial 2017. En outre, il faut également prendre un compte l'impact de l'intégration du *tax shift* fédéral, à hauteur de -117 millions d'euros de recettes. De même, il y a la Déclaration libératoire universelle (DLU) quater estimée à 35 millions d'euros, très partiellement contrebalancée par l'effet du *tax shift*. Cette DLU est réclamée par le Fédéral et la Wallonie est d'accord d'y souscrire sous certaines conditions. Enfin, le Gouvernement wallon conteste toujours la dotation sur les infrastructures hospitalières qui reste négative, avec -32 millions d'euros, en vertu d'une interprétation abusive du Fédéral. Ces éléments représentent une perte de recettes de 114 millions d'euros, ce qui fait qu'au total, en plus d'autres dotations liées à la sixième réforme de l'État, l'ensemble des pertes de recettes représente 451 millions d'euros.

Le Gouvernement a décidé d'intégrer des dépenses jugées incontournables en lien avec le contexte socio-économique pour un montant total de 93 millions d'euros. Le solde SEC alors passé de -451 à -544 millions d'euros.

Ces dépenses comprennent :

– 6 millions d'euros consacrés à la mise en place de cellules de reconversion et d'accompagnement juridique pour la fermeture du site de Caterpillar;

– 15,5 millions d'euros pour les contrats d'insertion;

– 15 millions d'euros supplémentaires pour activer les mesures d'accès à la propriété et au logement, dont le financement d'une baisse du taux du crédit hypothécaire social qui relancera la production de logements et soulagera le secteur – notamment les guichets du crédit social, les demandes du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) et l'agrément de nouvelles agences immobilières sociales (AIS);

– 8 millions d'euros pour les épiceries sociales, les services de soins de première ligne, les maisons communautaires et l'assurance autonomie;

– 15 millions d'euros pour un nouvel appel à projets pour les pôles de compétitivité;

– 7 millions d'euros pour le soutien aux exportations;

– 11,5 millions d'euros pour la compétitivité énergétique des entreprises;

– 4 millions d'euros pour la politique des nouveaux quartiers;

– 11 millions d'euros pour renforcer la gouvernance budgétaire à travers le remplacement du GCOM dans le cadre du décret WBFin.

Concernant les mesures visant à réduire le déficit, le Gouvernement a décidé de soutenir un effort global de 244 millions, lequel se concrétise avec :

– 89 millions d'euros pour la gestion de la dette;

– 5 millions d'euros pour la diminution des budgets études et communication;

– 17,3 millions d'euros pour la neutralisation des dépenses liées à la sécurité dans les aéroports et la lutte contre le radicalisme;

– 11 millions d'euros pour les dividendes d'entreprises publiques;

– 23 millions d'euros pour actualiser les plans d'investissement du Centre régional d'aide aux communes (CRAC);

– 25 millions d'euros pour des cofinancements européens;

– 9,5 millions d'euros pour la vente de biens publics – essentiellement des bois domaniaux et des sites à réaménager (SAR) – et la politique d'Immowal en la matière;

– 14 millions d'euros d'économies dans les UAP et dans les frais de fonctionnement du Service public de Wallonie (SPW);

– 20 millions d'euros pour la réestimation de l'inexécution du budget en fonction du dernier compte arrêté par l'Institut des comptes nationaux (ICN);
– 17,5 millions d'euros pour la réestimation des recettes sur les fonds budgétaires;
– 2 millions d'euros pour la diminution des crédits d'aménagement des zonings;
– 4,5 millions d'euros pour l'actualisation des besoins pour la politique des réfugiés – ces économies sont réalisées sur le fonds d'impulsion de la politique des immigrés dans la mesure où le nombre de réfugiés est moins important qu'avant;
– 3,5 millions d'euros pour la réforme des primes aux entreprises, avec une correction des mécanismes d'octroi de primes aux entreprises afin de limiter les effets d'aubaine;
– 1 million d'euros pour les crédits d'impulsion avec une réduction des dépenses sur divers crédits de mobilité;
– enfin, des recettes supplémentaires sur les centres d'enfouissement technique par rapport aux déchets qui ne peuvent pas être incinérés.

M. le Ministre renvoie vers les autres membres du Gouvernement pour toute question relative aux mesures d'économies en lien avec leurs compétences.

Au final, ces 244 millions d'euros d'effort réduisent le déficit à 300 millions d'euros. M. le Ministre explique que ce déficit est un choix stratégique, l'austérité ayant démontré qu'elle était contreproductive – le Fonds monétaire international (FMI) a lui-même révisé sa position en la matière. Ces 300 millions d'euros permettent de couvrir divers investissements structurants pour 2017, parmi lesquels :

– les cofinancements européens en FEDER et en réseaux de transport européens pour 74 millions d'euros;
– les routes et voies hydrauliques pour 115 millions d'euros;
– l'aménagement des voiries de bus de la Société régionale wallonne de transport (SRWT) pour 58 millions d'euros;
– les aéroports pour 29 millions d'euros;
– le projet Galileo pour 11 millions d'euros;
– la politique emploi-formation avec la Cité des métiers pour 13 millions d'euros.

En 2017, le Gouvernement wallon a également décidé de lancer le nouveau Plan wallon d'investissement pluriannuel avec un milliard d'euros répartis comme suit :

– 150 millions d'euros pour les logements nouveaux;
– 80 millions d'euros pour la rénovation de logements sociaux;
– 53 millions d'euros pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics dans le cadre de la politique UREBA;
– 48 millions d'euros pour la petite enfance et l'accueil dans les crèches, les maisons communales d'accueil de l'enfance, et cetera;
– 330 millions d'euros pour les zones d'activité économique (ZAE), les ports et les SAR;
– 10 millions d'euros pour les centres de compétence en matière de politique de formation;
– 240 millions d'euros pour les investissements dans le secteur hospitalier;
– 45 millions d'euros dans les investissements d'infrastructures touristiques;
– 120 millions pour les aéroports wallons.

Par ailleurs, le déficit s'améliore de 75 millions d'euros par rapport à l'initial 2016. Le résultat est moins optimiste que ce qui était espéré au moment de la constitution de l'actuel Gouvernement en 2014, ce qui s'explique par divers paramètres macroéconomiques défavorables, notamment des réformes lancées à d'autres niveaux de pouvoir obligeant la Région a réaliser des efforts dans des politiques non choisies. À cela, il faut ajouter l'entrée en vigueur du SEC 2010 et l'application des règles comptables européennes selon l'interprétation de l'ICN et d'Eurostat. Ainsi, bien que les efforts aient été plus importants que ce qui avait été prévu en 2014, les résultats ont été moindres. Dès lors, le Gouvernement fait le choix de sauvegarder sa politique à travers des investissements productifs et importants pour la création d'activités économiques et d'emplois, ce éventuellement au détriment de l'équilibre budgétaire initialement prévu pour 2018.

II. ÉCHANGE DE VUES

M. Jeholet se dit interpellé par le fait que le Ministre-Président qualifie de « bon » le déficit de 300 millions d'euros prévu pour le Budget 2017 – déclaration dont M. le Ministre lui-même a reconnu qu'elle était maladroite.

La situation financière de la Wallonie est difficile, mais l'intervenant rappelle qu'avant les élections de 2014, le Gouvernement parlait d'un boni de 86 millions d'euros, alors que finalement, l'ICN évoque maintenant un déficit de 700 millions d'euros pour 2014, et il faut encore attendre les chiffres précis de 2015 et 2016. Ainsi sera-t-il possible de voir si la santé financière de la Wallonie s'améliore structurellement ou non.

Concernant 2015 et 2016, l'intervenant demande à M. le Ministre si les derniers chiffres dont il dispose font état d'une amélioration des finances wallonnes. Cette question est essentielle en regard du déficit de 300 millions d'euros annoncé, deux fois supérieur à ce qui était prévu pour la trajectoire budgétaire 2018. Si le retour à l'équilibre ne doit pas nécessairement se faire en 2018, il

est nécessaire et pour y parvenir, il ne faut pas aggraver l'endettement de la Wallonie – ce qui reviendrait à ne pas assumer ses responsabilités. Avec la sixième réforme de l'État, il y a un important transfert d'autonomie et de moyens. Il y a également un mécanisme de transition et de solidarité nord-sud. Tout cela va s'amenuir avec les années. Il faut donc éviter de reporter les efforts budgétaires de la Wallonie sur les générations futures – ce que le Gouvernement semble parfois faire. Par ailleurs l'intervenant se demande si un nouvel ajustement budgétaire est prévu pour 2016.

Pour ce qui est du Budget 2017, l'intervenant reconnaît certains points positifs, notamment une certaine maturité du débat politique par rapport au Fédéral. En effet, les positions de ce dernier ont souvent été caricaturées en Wallonie, et la responsabilité régulièrement rejetée sur le Fédéral ou l'Europe. La responsabilité politique est pourtant de pouvoir assumer ses choix et de reconnaître ceux qui devraient être portés au niveau fédéral.

Pour ce qui est du financement des infrastructures hospitalières, M. le Ministre ne remet pas en cause le principe de la loi de financement – sur lequel l'ensemble des formations politiques s'était accordé. L'intervenant se demande néanmoins où en sont les discussions avec le Fédéral et si les mesures ont été intégrées au Budget 2017 comme la DLU*quater*. Sur cette dernière, l'intervenant constate une évolution puisque le Gouvernement wallon y était totalement opposé. Il se demande à M. le Ministre s'il est possible d'estimer l'impact positif de cette DLU sur la Budget 2017.

Sur l'intégration du *tax shift* dans le budget de la Région, l'intervenant estime que cela montre que le Gouvernement wallon reconnaît que les mesures de diminution de la pression fiscale sur le travail sont bonnes. Il se demande néanmoins ce qu'il en est de la grande réforme fiscale régulièrement annoncée par M. le Ministre, outre la suppression de la redevance télévision pour le Budget 2017 – réclamée par le MR depuis 10 ans. L'intervenant rappelle en outre que les droits de succession et d'enregistrement en Wallonie sont parmi les plus élevés du monde. Il y a donc besoin d'une réforme fiscale ambitieuse afin de travailler sur les recettes, mais aussi sur les dépenses.

Concernant les AIS, le MR a regretté que leurs subventions aient été gelées alors qu'il s'agit d'un moyen très efficace et qui a fait ses preuves au niveau local pour donner accès au logement aux personnes vivant dans la précarité. De plus, ce système coûte moins cher que la politique du logement social menée par les Sociétés de logement de service public (SLSP).

Par rapport au plan d'investissement, l'intervenant souligne qu'une politique nationale d'investissement a été lancée par le Premier ministre. En effet, il faut continuer à investir, et la Région wallonne a raison de suivre le Fédéral sur ce point. Néanmoins, avec 300 millions d'euros de déficit et des pouvoirs locaux auxquels ont demandé de faire des efforts en présentant des budgets en équilibre avec des balises d'investissement – alors que les taux d'intérêt sont bas –, il y a peut-être un manque de cohérence. Il faut donc s'assurer que les investissements réalisés par la Région sont productifs, entraînent d'autres investissements et génèrent de la croissance et des emplois. Par exemple, au niveau du FEDER, ces 15 dernières années, l'utilisation des fonds européens a été optimale, selon l'intervenant. Par ailleurs, sur le milliard d'euros annoncés par M. le Ministre pour l'investissement, il convient de savoir s'il s'agit de nouveaux investissements et s'ils seront lissés dans le temps, car beaucoup ont déjà été faits par le Gouvernement qui a décidé, pour maîtriser les coûts, de les étaler – ce qui revient à les reporter, et donc à ne pas investir. L'intervenant se demande également quel calendrier est prévu pour ces investissements – deux ans, trois ans ou 10 ans. De même, il s'interroge sur l'état des négociations avec l'Union européenne sur le traitement comptable des investissements et leur éventuelle prise en considération pour l'examen des budgets. En effet, le Région a déjà connues diverses expériences malheureuses en la matière, notamment avec le tram de Liège. Enfin, l'intervenant se demande si le plan d'investissement de M. le Ministre entrera en synergie avec le plan national d'investissement et si des discussions ont lieu à ce sujet avec le Fédéral.

Pour ce qui est des 89 millions d'euros d'économies prévus dans le cadre de la gestion de la dette, l'intervenant se dit interpellé et se demande si ce montant est lié aux faibles taux d'intérêt actuels.

Par rapport aux efforts budgétaires globaux annoncés, l'intervenant indique avoir quelques difficultés à concilier les chiffres dont il dispose avec ceux de M. le Ministre. Il désire donc savoir quel est le solde net à financer dans le projet de Budget et quelles sont les corrections SEC retenues par le Gouvernement pour le Budget 2017.

Globalement, le projet de budget pour l'année 2017 ressemble davantage à un bricolage alors que les réels projets du Gouvernement se font attendre, alors que l'on est dans la seconde moitié de la législature. Des investissements sont annoncés, mais les débats n'ont pas encore lieu au Parlement – notamment pour les aides à l'emploi. Il n'y a pas de véritable volonté de réforme, que ce soit en matière d'énergie ou de logement – même si le bonus logement a été diminué. Pour l'assurance autonomie, par exemple, un impôt déguisé de 100 euros par ménage est annoncé, et même si M. le Ministre parle de cotisation, les citoyens, eux, constatent que ce sont 100 euros supplémentaires qui leur sont demandés. L'intervenant indique qu'il n'y a pas de problème à discuter sur le principe de cette assurance, mais il faut voir ce qu'elle implique réellement. En effet, il est essentiel d'anticiper le vieillissement de la population, car il faut se demander comment payer les pensions. M. Daerden avait bien compris l'enjeu et avait déjà initié certaines réformes à ce sujet.

Il y a en Wallonie un certain conservatisme inquiétant, notamment au niveau des dépenses, sur lesquelles la Région peut faire des économies. Beaucoup de communes – et pas seulement libérales – prennent des mesures pour diminuer les frais de fonctionnement, les subventions, la masse salariale, et cetera. Mais il n'est pas possible d'imposer un tel régime aux communes sans l'appliquer au niveau de la Région.

Pour conclure, l'intervenant indique qu'il estime que le projet de budget de M. le Ministre est mauvais, car il n'y a pas de bon déficit et que ce dernier ne s'accompagne pas de réformes structurelles courageuses. Certes, M. le Ministre n'a pas nécessairement une position facile et il n'est pas toujours évident de composer entre les partenaires de la majorité, mais il faut plus de transparence sur la situation des finances wallonnes. Il n'est pas possible de simplement croire qu'avec un tel budget en 2017, il sera possible de faire mieux en 2018 et en 2019. Il faut avoir les vrais chiffres du solde structurel et de l'endettement de la Région wallonne afin qu'un réel débat puisse avoir lieu au sein du Parlement. Si aucun effort n'est fait par l'ensemble des formations politiques, ce sont les citoyens wallons, les entreprises et les associations qui seront pénalisés.

M. Hazée rappelle que depuis deux ans, Ecolo a rappelé au Gouvernement que sa trajectoire pour le retour à l'équilibre dans les finances wallonnes était trop rapide avec, la première année, 60% d'effort, soit 650 millions d'euros d'économies. Il y a également eu une forte diminution des investissements. Si les propos d'Ecolo ont été qualifiés d'irresponsables au départ, les esprits ont évolué avec le temps, notamment au sein de la coalition gouvernementale. En effet, des voix se sont élevées pour constater les conséquences négatives de cette diminution des investissements et de ce retour accéléré à l'équilibre. Ces voix se sont également élevées à l'extérieur, notamment avec l'Union wallonne des entreprises (UWE) et la Fédération des entreprises belges (FEB) qui ont appelé le Gouvernement à relancer l'investissement public. Dès lors, le retour à l'équilibre pour 2018 ne semble plus être un objectif central – même le ministre des Affaires étrangères a estimé que cette échéance de 2018 n'avait pas beaucoup de sens. Le Gouvernement – et notamment M. le Ministre – a également fini par admettre qu'il avait une certaine autonomie dans la trajectoire budgétaire fixée en 2014 et que ce n'était pas le fait de l'Europe ou du Gouvernement fédéral.

Néanmoins, malgré cette prise de conscience et le ralentissement annoncé pour 2017 avec 300 millions d'euros de déficit, force est de constater qu'il n'y a en réalité aucun ralentissement puisque le Gouvernement a finalement consenti à intégrer – contrairement à l'année passée – un certain nombre de charges fédérales qu'il contestait encore il y a quelques mois – notamment le *tax shift* et la dotation négative des infrastructures hospitalières –, soit 114 millions d'euros qui n'étaient pas pris en compte jusqu'ici. Dès lors, en enlevant la part du Fédéral, le déficit wallon est de 186 millions d'euros, soit plus ou moins la trajectoire de 150 millions d'euros prévue par la trajectoire définie en 2014. Par rapport au déficit de 544 millions d'euros avant conclave, un effort de 45% a encore été fait pour 2017. Il n'y a donc aucun changement de rythme par rapport à la trajectoire de 2018. Par ailleurs, le plan d'investissement semble n'être qu'un assemblage d'investissements déjà existants. L'intervenant se demande quels sont les investissements qui n'étaient pas présents dans les budgets précédents et si la masse d'investissements portés par la Région dans ce plan pluriannuel a augmentée par rapport au Budget 2016. Lorsque le Gouvernement fédéral a annoncé un plan national d'investissement, cela a soulevé beaucoup d'espoirs, car les besoins sont importants, mais que ce soit en logement, en énergie – notamment renouvelable – ou en mobilité, un certain nombre d'impasses sont constatées, notamment parce que la Région a une certaine autonomie et n'en fait rien.

Concernant la promesse du Gouvernement de ne pas lever de nouvelles taxes, l'intervenant constate qu'en juillet 2016, le Gouvernement a pourtant annoncé l'élaboration d'une nouvelle taxe, à savoir l'assurance autonomie qui s'élève à 50 euros par personne, soit 100 euros par ménage par an. Ce montant est équivalent à la redevance télévision, et comme cette dernière, il est forfaitaire. Finalement, le Gouvernement insiste qu'il s'agit d'une cotisation et non d'un impôt, mais dans tous les cas, il s'agit d'une taxation, à savoir d'un prélèvement obligatoire qui, en outre, n'est pas liée à un service. Or, il est injuste de prélever une telle somme, quelle que soit la capacité des ménages, alors même que depuis la dernière réforme de l'État, le Gouvernement wallon a la possibilité d'avoir une fiscalité équitable. Il est donc possible d'imaginer une fiscalité variant en fonction des revenus plutôt que de simplement prendre un additionnel. Ainsi sera-t-il possible de financer l'assurance autonomie – qui est un projet intéressant – en tenant compte des capacités des contribuables. Par ailleurs, il ne sert à rien d'annoncer la possible suppression de la redevance télévision si sa charge est doublée pour les ménages à travers une nouvelle taxe – même si une exonération est prévue pour un nombre extrêmement limité de personne.

Par rapport aux mesures d'austérité appliquées par le Gouvernement, si le citoyen ne s'inquiète pas outre mesure lorsqu'on parle d'économies pour les UAP et le SPW, l'intervenant y voit la poursuite et l'amplification des mesures prises depuis 2014, notamment à travers la diminution de la dotation de certains services publics. Par exemple, la TEC a perdu 20 millions d'euros en deux ans dans son contrat de service public. Pour rappel, le Gouvernement a initialement annoncé une réduction des dotations de 5% en 2015, de 8% en 2016 et de 10% en 2017. L'intervenant se demande donc si les restrictions annoncées pour les services publics sont maintenues.

Dans les plans d'investissement du CRAC, une réduction de 23 millions d'euros a été annoncée, ce qui est manifestement contraire à la volonté affichée d'augmenter l'investissement en Région wallonne. L'intervenant se demande s'il ne conviendrait pas davantage de desserrer la balise d'investissement des communes pour leur permettre de reprendre des initiatives en la matière.

Au sujet du *burden sharing*, en décembre 2016, le Ministre Furlan a conclu un accord avec ses homologues en charge de l'énergie aux régions et au Fédéral. Le Gouvernement wallon devrait toucher 100 millions d'euros qu'il a déjà décidé d'affecter aux économies d'énergie. L'intervenant désire savoir comment ce projet va se concrétiser alors qu'en juillet encore, M. le Ministre indiquait que cet argent n'était pas encore disponible. Ce n'est pourtant pas la trésorerie qui fixe la trajectoire budgétaire, il convient donc de se demander ce qui sera fait en termes d'investissements supplémentaires.

M. le Ministre a évoqué les recettes des fonds budgétaires, ce qui touche donc les taxes affectées. L'in-

tervenant se demande donc quelle est la source de l'augmentation de 17,5 millions d'euros de ces taxes affectées.

Pour ce qui est des AIS, si l'intervenant indique qu'il abordera le sujet avec le ministre responsable, il souligne que les mesures d'aides d'accès au logement prévues par le Gouvernement sont positives.

Concernant les opérations sur la dette, les 89 millions d'euros annoncés représentent une somme importante, et si les taux d'intérêt sont en baisse, il y a probablement d'autres sources pour l'expliquer. L'intervenant se demande donc si des opérations sur le Fonds d'amortissement des emprunts du logement social (FADELS) ou la Société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) sont prévues, ou si des swaps sont prévus – avec toute la vigilance que ces opérations demandent étant donné leur caractère relativement spéculatif.

Par rapport au prélèvement kilométrique affecté à la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO), cette dernière était auparavant en dehors du périmètre budgétaire et y a été intégrée parce que les autorités compétences ont considéré que cette société était entièrement financée par la Région. Or, avec le prélèvement kilométrique, ce n'est plus le cas. L'intervenant s'interroge donc sur l'avenir du statut de la SOFICO par rapport au périmètre budgétaire de la Région – ce qui est très important en termes de marge d'investissement.

Pour ce qui est de la Société wallonne du logement (SWL), cette dernière a récemment gagné en appel contre Natixis, une société qui lui avait donné des conseils douteux en la poussant dans une logique spéculative inconsciente. S'agissant d'une trentaine de millions d'euros, l'intervenant se demande quel sera l'impact de l'arrêt de la Cour d'Appel et si cette somme est prise en compte dans le budget de la Région ou si elle reste dans la SWL pour servir à l'investissement dans le logement public.

Concernant Ethias, qui est un assureur important et représente de nombreux emplois en Wallonie, l'intervenant se demande si sa situation a été évoquée lors du conclave budgétaire et si des décisions ont été prises. Par ailleurs, la Société wallonne du crédit social (SWCS) avait prévu de vendre la société d'assurance Whestia à Ethias pour consolider ses activités – ce qui représente une plus-value importante pour le secteur du logement en Wallonie. L'intervenant se demande donc si ce projet est toujours d'actualité et s'il a été pris en compte dans le Budget 2017, sachant que cela représente des dizaines de millions d'euros qui seraient disponibles pour la politique publique du logement.

Enfin, l'intervenant estime que le budget prévu par le Gouvernement se concentre sur la dette budgétaire. Les nuances avec la politique du MR sont donc toujours plus ténues, alors que des impulsions d'envergures sont nécessaires pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques.

M. Puget indique que le déficit annoncé par les médias en 2017 est de 300 millions d'euros, soit le double de ce qui était espéré dans le cadre du retour à l'équilibre à l'horizon 2018. Cet objectif semble toujours plus utopique, d'autant plus que le Ministre-Président a estimé qu'il n'était pas une fin en soi. Bien entendu, le Gouvernement wallon minimise l'ampleur de l'effort à fournir, prétend que cela n'aura pas d'impact pour les citoyens et rejette la faute sur le Fédéral. Au moins, est-il possible de souligner la transparence de M. le Ministre.

Le Gouvernement conteste les effets du *tax shift* sur les finances régionales et la dotation négative des infrastructures hospitalières, il inclue également 114 millions d'euros de recettes découlant de la DLU*quater*. Le projet de budget 2017 prévoit également 93 millions d'euros de dépenses jugées indispensables par le Gouvernement. Par ailleurs, des mesures techniques de gestion de la dette sont annoncées pour limiter le déficit. L'intervenant estime que ces mesures sont une tromperie, et que si le déficit s'explique également par une croissance moins importante que prévu et la prise en compte de l'inflation, le Gouvernement ne doit pas se dédouaner de ses responsabilités, notamment par rapport aux générations futures.

Le Gouvernement refuse l'austérité depuis 30 ans. Or, pour éviter cela, la seule solution est un retour à l'équilibre budgétaire, lequel est sans cesse reporté. Depuis 2014 et jusque mi-mai 2016 environ, cette échéance était fixée à 2018. Mais aujourd'hui, elle est remise en question, notamment par le Ministre-Président qui explique qu'il n'y a aucune obligation à suivre les directives européennes en la matière, ce qui n'est, pour l'intervenant que de l'autocertification alors que les conséquences pour la Wallonie risquent d'être graves. Il demande donc à M. le Ministre de donner davantage de précisions quant aux mesures d'économies prises par le Gouvernement et sur l'objectif de retour à l'équilibre qu'il se fixe désormais.

Concernant la redevance télévision, il s'agit d'une taxe qui touche indifféremment les ménages wallons et qui ne sert qu'à équilibrer le budget de la Région, structurellement en déséquilibre, avec 120 millions d'euros. Cette taxe mérite d'être supprimée, d'autant qu'elle n'est plus adaptée à la consommation médiatique actuelle. L'intervenant se demande si M. le Ministre peut confirmer que la redevance télévision ne sera pas supprimée en 2017 – malgré les nombreuses promesses en la matière – et s'il peut donner l'objectif à long terme pour cette taxe.

Mme Kapompole se réjouit de constater, suite au conclave budgétaire 2017, que le Gouvernement montre clairement sa volonté d'éviter toute politique d'austérité qui serait néfaste tant pour les citoyens et que les entreprises. Elle affiche par ailleurs son désaccord avec le MR, qui met en garde contre les menaces que la politique d'investissement du Gouvernement fait peser sur les générations futures, mais aussi avec Ecolo, qui estime que les mesures annoncées ne sont en définitive qu'une opération de communication destinée à masquer l'inaction du Gouvernement. Ces propos sont d'autant plus durs à entendre qu'au Fédéral, par exemple, ce sont 4,2 milliards qui sont manquants, au lieu des 2,4 milliards prévus.

L'intervenante estime qu'il convient de souligner l'importance de la politique de relance du Gouvernement, à travers son plan d'investissement pluriannuel. Celui-ci prouve que si le retour à l'équilibre est toujours d'actualité, il devra permettre le redéploiement socio-économique de la Région tout en n'impactant pas négativement les citoyens.

Si la presse a effectivement relayé un déficit de 300 millions d'euros pour le Budget 2017, l'intervenante souligne que ce déficit n'est pas la volonté du Gouvernement et qu'il est confronté à une réalité. Par ailleurs, si M. le Ministre a dressé les grandes lignes du conclave budgétaire, elle souhaiterait avoir des précisions quant à l'impact du *tax shift* fédéral sur les finances wallonnes. Outre les difficultés au niveau macro-économique, les réformes imposées par le Fédéral aux autres niveaux de pouvoir nécessitent une clarification. En effet, ainsi que l'a souligné M. Piketty suite à une étude réalisée par le FMI, l'augmentation des inégalités a un tel poids sur l'ensemble de la population que les mesures positives qui pourraient être prises auraient une efficacité amoindrie.

M. Gillot estime qu'il ne faut pas faire de fixation sur le retour à l'équilibre budgétaire et que le repousser relève du bon sens dans la mesure où la situation générale de la Wallonie est extrêmement difficile, notamment pour les travailleurs. Néanmoins, l'intervenant constate que les grandes orientations du Gouvernement demeurent inchangées et que s'il parle de rigueur, c'est bien une politique d'austérité qui est mise en place. Il indique par ailleurs que, bien qu'il soit le seul à tenir cette position, le PTB reste déterminé à dénoncer les orientations prises sur le plan Marshall et le peu d'emplois créés par rapport aux milliards d'euros investis, alors qu'il serait plus intéressant d'investir dans le service public, et notamment dans les emplois industriels publics – ce qui permettrait de maîtriser les emplois ainsi créés.

Le vendredi 23 septembre 2016, la presse a annoncé la suppression de la redevance télévision, en mentionnant que si l'information n'était pas confirmée par M. le Ministre, de sources journalistiques, la majorité s'était accordée sur ce point. Par la suite, une heure après le dépôt de 24 000 pétitions par le PTB à l'attaché du ministre-président, M. le Ministre indiquait que la redevance télévision n'était pas à l'ordre du jour du conclave budgétaire. L'intervenant demande donc si M. le Ministre peut confirmer qu'il y a un accord de la majorité pour supprimer la redevance télévision, si cette suppression dépend de l'issue du débat sur la réforme fiscale et quelle échéance est prévue par le Gouvernement.

M. Drèze indique, concernant le financement du photovoltaïque, que la presse est longuement revenue sur le déficit des certificats verts, estimé par la CWaPE – à situation inchangée – à 600 millions d'euros d'ici 2024. Pour faire face à ce déficit, plusieurs solutions sont avancées, notamment un nouveau portage. Néanmoins, à la mi-septembre 2016, le Ministre Furlan a déclaré qu'une solution ne coûtant rien aux citoyens wallons pouvait être trouvée si toutefois la CWaPE, Elia et le Gouvernement faisaient preuve de bonne volonté. L'intervenant demande donc à M. le Ministre quel sera l'impact budgétaire de ce dossier et si une solution ayant un impact nul pour les citoyens aura également un impact nul sur le budget régional.

Concernant le déficit de 4,2 milliards d'euros annoncé pour le Budget fédéral 2017, il convient de se demander si cela aura un impact quelconque pour les recettes de la Région wallonne.

Pour ce qui est de Caterpillar, l'intervenant désire avoir des précisions sur les moyens dégagés par la Région wallonne et leur destination précise.

Par rapport à la décision, prise en 2016, d'amputer le Fonds des communes de 6,7 millions d'euros en impactant cette mesure sur les communes ayant un taux d'IPP plus faible, l'intervenant se demande si l'opération sera reconduite pour 2017, alors qu'elle avait été annoncée comme exceptionnelle.

Au sujet des dépenses que l'Europe accepte de sortir de la trajectoire budgétaire de la Wallonie, l'intervenant se demande où en sont les discussions avec l'Union européenne, ce qu'il en est d'autres aspects que la Wallonie souhaite externaliser et si le Fédéral prend ses responsabilités en termes de contact avec l'Europe.

Concernant le plan d'investissement initié par le Fédéral en partenariat avec les régions, lors de la séance plénière du 21 septembre 2016, interrogé par M. Fourny, le Ministre-Président a indiqué que le respect du pacte de stabilité dépendait du dépassement de 3% du déficit. En fonction de ce dernier, les marges autorisées seraient réparties entre le Fédéral et les régions. L'intervenant se demande s'il y a des précisions en la matière.

Par rapport à la taxe sur les pylônes qui a été définitivement annulée par la Cour constitutionnelle en mai 2016, différents contacts ont été pris avec les opérateurs de télécommunication, ainsi que les équipes de M. le Ministre et des ministres Marcourt et Furlan. En juillet dernier, la presse annonçait que les opérateurs avaient présenté un plan de sortie de crise avec le Gouvernement wallon, sans néanmoins qu'un accord soit confirmé. Quelques jours plus tard, Mme Leroy – administratrice déléguée de Proximus – nuançait d'ailleurs les propos du patron d'Orange en soulignant qu'un accord était encore loin. Depuis, une nouvelle rencontre a eu lieu au mois de septembre, l'intervenant estime donc opportun que M. le Ministre fasse le point à ce sujet. En effet, une solution rapide est essentielle à la stabilité des finances locales et régionales ainsi que pour garantir l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire wallon. Par ailleurs, l'intervenant se demande si la taxe pylône est maintenue dans le Budget 2017.

M. le Ministre indique, concernant la notion de « bon déficit », qu'il s'agit d'un choix stratégique du Gouvernement. L'idée est de faire des investissements structurants, de manière temporaire, en améliorant la qualité du service public, des infrastructures et en créant des emplois, donc de la croissance, ce qui aura un effet positif sur la qualité de vie des citoyens wallons, mais aussi sur d'autres investissements potentiels. Quant au plan national d'investissement mis en place par le Fédéral, M. le Ministre indique que le Gouvernement wallon ne partage pas l'idée selon laquelle investir de l'argent public aura nécessairement un effet de levier sur l'inves-

tissement privé – ce qui ne serait jamais qu'une redite du plan Juncker, au niveau européen, qui ne fonctionne pas, ou du moins prendra du temps à avoir un effet. Il indique toutefois que l'objectif est bien de se concerter avec les autres régions et le Fédéral pour mettre ne place un plan d'investissement ambitieux afin de créer rapidement de l'emploi et de la croissance pour la Belgique. M. le Ministre indique par ailleurs que le budget flamand présenté en équilibre par M. Bourgeois ne tient pas compte de toute une série d'investissement, ni de la dotation négative des infrastructures hospitalières, selon Mme Thyssen – qui est commissaire européenne et membre d'un parti de la coalition au pouvoir en Flandre. À l'inverse, le Gouvernement wallon a assumé ces coûts supplémentaires liés aux investissements destinés à la relance économique, raison laquelle le Ministre-Président a parlé d'un bon déficit.

Concernant l'amélioration des finances wallonnes, selon les chiffres disponibles, en termes SEC, on passe de -450 millions d'euros en 2015, à -375 millions d'euros en 2016 et finalement à -300 millions d'euros en 2017. Il y a donc bien une réduction du déficit, même si elle est moins rapide que dans la trajectoire fixée en 2014, ce qui s'explique entre autres pas la dégradation de facteurs macro-économiques. En effet, l'objectif de -150 millions en 2017 partant d'une croissance estimée à 1,7%, alors qu'à la mi-septembre, le Bureau fédéral du Plan ne prévoit plus que 1,2%. Donc, s'il faut conserver l'objectif de retour à l'équilibre pour ne pas endetter durablement les générations futures, il faut être attentif à ne pas pratiquer une austérité aveugle réduisant le déficit au détriment d'une politique de relance pourtant nécessaire. M. le Ministre note que la réduction du déficit tient également compte du *tax shift* et malgré de la dotation négative des infrastructures hospitalières – dont le Gouvernement wallon continue à contester le principe, même si les chiffres ont été comptabilisés pour mettre fin aux polémiques.

Au total, le Gouvernement a réalisé plus de 1,2 milliard d'euros d'économies depuis sa constitution, ce en tentant d'impacter le moins possible les citoyens et les entreprises, contrairement à d'autres niveaux de pouvoir. Il est donc simple de dire, comme le MR, que les efforts sont insuffisants, même si M. le Ministre indique qu'il partage la position des libéraux sur l'amélioration de la gouvernance, notamment en matière de sociétés de transport, où la rationalisation des infrastructures et de certains conseils d'administration pourrait faire gagner quelques centaines de milliers d'euros. Un tel gain n'est pas négligeable, mais cela ne règlera par les difficultés budgétaires de la Région sur le long terme. Il serait donc préférable que le MR indique quelle politique budgétaire il mènerait.

M. Hazée estime quant à lui – comme le PTB –, que l'effort réalisé par le Gouvernement est trop important. M. le Ministre insiste néanmoins sur le fait que le Gouvernement fait les choix les moins douloureux possible pour les citoyens, mais aussi pour ne pas ralentir l'économie, tout en sachant qu'en l'absence d'effort, il faudra emprunter et donc augmenter la dette de la Région, alors qu'elle est déjà catastrophique. En effet, les agences de notation sont attentives à la dette wallonne et si les taux d'intérêt sont actuellement bas, ils remontent pour les pouvoirs publics et en cas d'alourdissement de la dette, certaines banques pourraient tout simplement ne plus faire de propositions d'emprunt pour financer l'investissement en Wallonie. Si M. le Ministre admet que le système est mal conçu, il faut pourtant faire avec et les discours idéologiques prônant une économie alternative ne sont pas suffisants. L'exemple de Syriza en Grèce est d'ailleurs frappant puisque le parti a promis une véritable révolution et, maintenant qu'il est au pouvoir, ils doivent malheureusement faire certains choix pour l'avenir de leur population. Lorsque la gauche sera au pouvoir au niveau européen, il sera peut-être possible d'opérer des changements radicaux d'un point de vue structural, mais ce n'est actuellement pas le cas. Il faut donc agir avec modération, par étape et non à travers des mesures radicales, ce qu'a fait le Gouvernement wallon avec le Budget 2017, en choisissant une voie médiane entre trop et pas assez d'efforts. Il s'agit donc de conserver un déficit pour garantir un levier d'investissement, sans laisser ce déficit déraper. L'attention du Gouvernement par rapport au solde à financer a d'ailleurs été une préoccupation majeure du conclave budgétaire, d'où la présentation prochaine de l'agence de la dette et la mise en œuvre d'une gestion active de la dette.

Concernant les UAP et le SPW, l'économie de 14 millions d'euros concerne l'informatique, l'entretien des bâtiments et le fonctionnement général des administrations. Cette économie a été décidée en conclave et excède donc l'économie de 2% supplémentaire par rapport à 2016 décidée avant conclave et qui vise, elle, le non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois, la non-indexation de certaines dépenses de crédits de cabinet, et cetera.

Par rapport à l'arrêt de la Cour d'Appel sur Natixis, il n'y a aucun impact budgétaire actuellement. Il faut en effet attendre que toutes les possibilités de recours soient épuisées.

Pour ce qui est du *burden sharing*, M. le Ministre renvoie au Ministre Furlan dans la mesure où c'est lui qui a négocié l'accord. Il indique toutefois qu'il y a quelques difficultés avec la ministre fédérale en charge du dossier pour concrétiser l'accord.

Concernant la DLU*quater*, M. le Ministre précise à l'attention de M. Puget que cette dernière n'est pas une recette et qu'elle a un résultat négatif. Les -114 millions d'euros s'ajoutant au déficit de la Région sont donc l'effet négatif combiné du *tax shift*, de la dotation négative des infrastructures hospitalières et de la DLU*quater*.

Concernant le pacte d'investissement, l'État fédéral a communiqué une note présentant sa vision, celle-ci reste toutefois imprécise, notamment sur le financement et la définition de la marge à répartir entre le Fédéral et les régions. Par ailleurs, la note mentionne bien qu'il sera demandé à la Commission européenne d'assouplir les règles comptables en matière d'investissement, mais elle rappelle également l'exigence du respect des règles du pacte de stabilité et de croissance. La Région wallonne a donc demandé au Gouvernement de préciser sa position. Depuis le début de la législature, le Gouvernement wallon a tenté de préserver autant que possible

les investissements publics en crédits directs au sein du budget général des dépenses en les passant comme financements alternatifs. Toutefois, les règles européennes n'ont pas permis de relancer l'investissement et ont poussé à privilégier le soutien aux investissements plutôt que les investissements directs. La comptabilisation des investissements est d'ailleurs une question fondamentale, notamment pour la Flandre qui n'a présenté un budget en équilibre qu'en externalisant les investissements et la dotation négative des infrastructures hospitalières – ce que conteste la Commission européenne. Or, ces investissements représentent 7,5 milliards d'euros répartis sur les budgets de 2017 à 2024. Les régions et le Fédéral doivent se coordonner sur l'externalisation des trajectoires budgétaires des investissements nécessaires, mais aussi faire pression sur la Commission européenne et Eurostat pour que leur politique en la matière change. Les investissements repris au plan d'investissement de la Région sont donc bien nouveaux, notamment les 240 millions d'euros relatifs aux infrastructures hospitalières qui ne ressortaient jusqu'ici pas des compétences régionales.

Par rapport au niveau global des recettes, le budget initial 2017 s'élève à 12,3 milliards d'euros. M. le Ministre précise que la note de politique générale qu'il déposera lors de la prochaine réunion de cette Commission fournira des précisions sur les recettes, les dépenses, les corrections SEC et le solde net à financer. Il précise également que les soldes structurels 2016 et 2017 seront évalués par le Conseil supérieur des finances (CSF). Dans le programme de stabilité 2016-2019, la Région a fixé son objectif 2016 uniquement en termes nominaux, aucune trajectoire SEC n'a donc été arrêtée par le Gouvernement. M. le Ministre indique que cela fera partie du prochain programme de stabilité prévu pour mars 2017.

Pour ce qui est d'un éventuel second ajustement en 2016, il ne sera pas nécessaire dans la mesure où le SPF Finances estime que les recettes sont stables, sinon en légère augmentation.

Concernant le facteur d'autonomie et les recettes IPP, les chiffres du SPF Finances ont été intégrés tels qu'ils ont été communiqués, si bien que le facteur d'autonomie sera déterminé après concertation avec les gouvernements des régions sur la base des rapports de la Cour des comptes.

Au sujet de l'économie réalisée en gestion de dettes, il s'agit d'activer la dette en renégociant certains prêts. Certaines corrections sont désormais intégrées dans le budget de la Région et non plus dans celui des UAP concernées.

Pour les infrastructures hospitalières, la Région dresse un état des lieux et aucune nouvelle réunion n'a eu lieu sur le sujet, même su une était prévue en septembre, laquelle a été reportée à fin octobre en raison des travaux budgétaires. M. le Ministre indique que vendredi 30 septembre 2016, les techniciens ont examiné le dernier avis d'Eurostat qui considère que le degré d'autonomie des hôpitaux est insuffisant pour ne pas les intégrer dans le périmètre de la Région. L'ICN fait actuellement valoir ses contre-arguments auprès d'Eurostat, tandis que la Flandre a choisi d'externaliser les hôpitaux de son budget. Le Gouvernement wallon, quant à lui, conserve sa position et n'accepte ni la dotation négative, ni la distorsion du mécanisme de transition. Une provision d'environ 50 millions d'euros est d'ailleurs inscrite.

Concernant la DLU*quater*, il s'agit de 35 millions de recettes en 2017, conditionnées par la fixation de la clé de répartition, la durée et le taux appliqué. M. le Ministre indique que le Gouvernement y travaille.

Par rapport à l'effet du *tax shift*, M. le Ministre rappelle que le fait de l'inscrire au Budget 2017 ne fait pas du Gouvernement wallon un partisan de la réforme fédérale. En effet, à l'examen, il s'avère que 4 millions d'euros permettront de diminuer l'impôt pour 10% des Belges les plus pauvres, alors que 950 millions d'euros sont consacrés au 10% des Belges les plus riches. Les réductions d'impôts du *tax shift* sont, de plus, largement compensées par des hausses d'impôts indirects, comme la TVA sur les accises ou l'électricité.

Au sujet du Fonds des communes, M. le Ministre confirme à M. Drèze que l'économie de 6,7 millions d'euros prévue en 2016 n'est pas reconduite en 2017. Il s'agissait donc bien d'un *one shot*.

Pour ce qui est du rendement moindre du prélèvement kilométrique, M. le Ministre explique à M. Hazée qu'il est intégré dans le budget de la SOFICO, et l'objectif SEC de la société a été dégradé de 22,4 millions d'euros. Quant à la déconsolidation de la SOFICO, M. le Ministre renvoie au Ministre Prévot.

Concernant les investissements CRAC, il ne s'agit pas de supprimer des investissements, mais de réactualiser annuellement la manière dont les opérateurs prévoient leurs propres investissements afin de coller au mieux au calendrier réel des investissements.

Par rapport au photovoltaïque, M. le Ministre indique qu'aucune dépense n'est prévue pour son financement et renvoie au Ministre Furlan pour plus de précisions. Il indique néanmoins que la CWaPE a adopté une nouvelle position en la matière, ce qui sera probablement débattu au sein de la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie.

Concernant la taxe Pylônes, les discussions sont avec les opérateurs sont en cours en vue d'une résolution à l'amiable profitable à l'ensemble des acteurs. Si un accord est finalité, il en sera tenu compte dans le budget ultérieurement en adaptant l'épure budgétaire à travers un ajustement.

Sur la redevance télévision, M. le Ministre indique avoir longtemps milité contre elle. Il rappelle d'ailleurs avoir travaillé pour l'ancien Ministre Daerden qui avait déjà supprimé la part de cette redevance liée à la radio – qui équivalait à 25 euros. Quant à la suppression de la redevance télévision, M. le Ministre indique en avoir fait une priorité à l'entame de la législature, mais qu'en l'occurrence, elle n'a pas été à l'ordre du jour du dernier conclave budgétaire – il ne sait d'ailleurs pas d'où viennent les fuites sur lesquelles les journalistes se basent pour affirmer l'inverse. Il désire toutefois pouvoir appliquer cette suppression avant la fin de la législature. Quant au montant des recettes liées à la redevance télévision, elles s'élèvent à 100 millions d'euros, et

non 120 millions ainsi que M. Puget l'a affirmé. M. le Ministre précise avoir identifié certaines pistes pour accompagner budgétairement cette suppression.

Pour ce qui concerne Caterpillar, les 6 millions d'euros prévus serviront, d'une part, pour 4 millions d'euros à mettre en place une cellule de reconversion et, d'autre part, à l'accompagnement juridique, pour 2 millions d'euros. Ces mesures d'accompagnement font partie des compétences de M. Marcourt et les moyens dégagés seront consacrés aux travailleurs de Caterpillar et des sous-traitants qui pâtiraient de la fermeture de l'usine.

Concernant les efforts sur le déficit, les objectifs des régions et du Fédéral seront refixés en mars 2017. Chacun rentra sa trajectoire et il n'y a aucune hiérarchie de norme – le Fédéral n'a donc rien à dicter en la matière, son rôle est simplement de compiler l'ensemble des trajectoires.

M. Jeholet se dit impatient d'avoir les documents budgétaires, car beaucoup d'objectifs devront être conciliés.

Concernant la suppression de la redevance télévision, l'intervenant estime que l'annonce relayée par les médias avant le conclave budgétaire ne peut sortir de nulle part. De plus, interrogé sur Bel RTL, M. le Ministre avait estimé qu'il y avait 50% de chances que la redevance télévision soit supprimée. Il est d'ailleurs fort probable, estime l'intervenant, qu'elle soit supprimée dans le cadre de la réforme fiscale du Gouvernement – quitte à être remplacée par une autre taxe. Par ailleurs, s'il est vrai que M. Daerden a fait supprimer la redevance radio en 2008, la redevance télévision devait suivre. Or, en 2009, après les élections, M. Antoine est revenu sur cette décision. Il y a donc des interrogations légitimes quant à l'avenir réel de la redevance télévision aujourd'hui.

Pour ce qui est du déficit, l'intervenant souligne que le MR n'est pas satisfait de la politique du Gouvernement. Il constate d'ailleurs qu'outre les 240 millions d'euros pour les hôpitaux, il n'a aucune réponse quant aux autres 760 millions d'euros d'investissement. Il se demande donc s'il s'agit de nouveaux investissements ou d'un lissage d'investissements antérieurs. Par ailleurs, il est important d'avoir une cohérence à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit au Fédéral, aux régions ou dans les communes. En effet, l'intervenant espère que le Ministre Furlan reverra les balises d'investissement des communes, alors que la Région, elle, ne se fixe aucune balise. À l'inverse, les travaux subsidiés sont diminués de 20 millions d'euros par an, ce qui tend à asphyxier les communes. Les montants du Fonds des communes, quant à eux, sont des faveurs attribuées aux communes socialistes, qui taxent le plus.

L'ICN a livré les chiffres de 2014, lesquelles révèlent un trou de 784 millions d'euros. L'intervenant n'est donc pas rassuré par le plan d'investissement annoncé par M. le Ministre, d'autant que pour 760 millions d'euros, on ne sait pas encore s'il s'agit ou non de nouveaux investissements.

M. Hazée indique qu'après la réponse de M. le Ministre, certains éléments restent sans réponse, mais il sera encore possible d'en discuter à l'occasion de la note d'orientation politique et du débat sur le Budget 2017.

Concernant l'équilibre budgétaire, s'il n'est pas question de revenir sur cet objectif, la question est de savoir à quelle échéance et dans quel but – s'il s'agit d'aller contre le système économique et de retrouver une dynamique positive, ou s'il s'agit d'un mouvement qui amplifiera les dégâts économiques. Ce que l'intervenant reproche au Gouvernement, c'est son double discours où, d'une part, il souligne l'importance de l'investissement public et, d'autre part, ne traduit pas ce discours dans l'exercice budgétaire. Certes, l'Europe doit accepter le Budget wallon, mais la Wallonie a tout de même une certaine autonomie dont elle choisit de ne pas profiter. Le cdH a fixé une trajectoire budgétaire en 2014, et le Gouvernement décide de s'y accrocher tout en prétendant entendre les réclamations d'une part de la population sur le besoin d'investir.

Pour ce qui est des UAP, l'intervenant déplore que M. le Ministre confirme les économies annoncées, lesquelles impliquent que des organismes comme la TEC passent à -10% de dotation par rapport à 2014. De telles coupes aboutiront à la suppression de lignes, mais aussi à ralentissement de la transition vers une mobilité durable, laquelle demande des investissements, de nouvelles lignes, des lignes express, et cetera. Il faut donc se demander quand il sera possible de sortir de la politique d'embouteillage actuelle avec ses impacts sur la qualité de l'air et la santé des citoyens – une étude sérieuse de l'AViQ sur ce point serait d'ailleurs souhaitable. Enfin, une telle réduction des moyens de la TEC est d'autant plus intrigante que le Ministre-Président affirmait il y a quelque jour qu'une des UAP majeures pour l'avenir de la Wallonie était la Société régionale wallonne du transport (SRWT).

Par rapport à la taxe indiscriminée de 50 euros par personne sur le droit d'habiter en Wallonie, l'intervenant estime qu'il s'agit d'un projet scandaleux, surtout lorsqu'on sait que la Région a désormais les moyens de mettre en place une justice fiscale, notamment en minimisant les inégalités induites par le *tax shift* fédéral.

M. Puget remercie M. le Ministre pour avoir donné le montant exact des recettes liées à la redevance télévision. Néanmoins, il explique que, selon ses calculs, il obtenait 109,4 millions d'euros en anticipant sur les achats supplémentaires de télévisions par les ménages wallons. M. le Ministre, quant à lui, avait donné le chiffre de 120 millions d'euros le 23 février 2016. Dès lors, il y a quelques difficultés à comprendre le chiffre de 100 millions d'euros donné aujourd'hui.

Mme Kapompole remercie M. le Ministre pour ses réponses, mais aussi pour ses précisions quant au plaidoyer de la Région wallonne en faveur de l'investissement public et d'une sortie du cadre des normes SEC. En effet, il est urgent que la Commission européenne fasse preuve de davantage de souplesse en la matière. Un contact est d'ailleurs nécessaire entre les différents niveaux de pouvoirs puisque, ainsi que l'a rappelé M. le Ministre, les régions sont responsables de leur trajectoire budgétaire et le Fédéral doit compiler l'ensemble pour le présenter à l'Union européenne.

M. Gillot estime que M. le Ministre fait preuve de mauvaise foi. Lorsqu'il demande aux autres formations politiques ce qu'elles feraient à la place du Gouvernement, l'intervenant rappelle qu'il a déjà donné des pistes. Par exemple, moins investir dans le plan Marshall pour favoriser des sociétés publiques industrielles ou la création et la rénovation de logements. Par ailleurs, il faudrait cesser d'accorder des aides inconditionnelles aux entreprises – par exemple à ArcelorMittal alors qu'il annonce la suppression de 2 000 emplois sur 3 000 dans le bassin liégeois.

Concernant la redevance télévision, le PTB estime qu'il s'agit d'une taxe injuste et antisociale. L'intervenant assure d'ailleurs que la campagne menée par le parti contre cette taxe ira plus loin. Par ailleurs, l'intervenant remarque que M. le Ministre n'a pas parlé d'invention ou de mensonge, mais bien de « fuites », pour qualifier les affirmations de la presse selon lesquelles la redevance télévision devait être supprimée au Budget 2017.

Enfin, lorsque M. le Ministre évoque Syriza, il faut rappeler que la troïka européenne a mis une pression énorme sur le Gouvernement grec. L'intervenant se réjouit d'ailleurs de voir comment la Wallonie compte résister aux pressions européennes sur le CETA et le TTIP – ce qui sera probablement l'occasion de comparer les comportements du Gouvernement wallon et de Syriza.

III. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

L. Henquet B. Drèze